



## Comment obtenir l'avis de l'OAA ?

### 1. J'adresse une demande d'avis

- par fax au n° + 32 71 79 72 67
- par courriel à : [jean-luc.schoeling@igretec.com](mailto:jean-luc.schoeling@igretec.com)
- par courrier à :

IGRETEC

Département Eau & Urbanisme

Monsieur Jean-Luc SCHOELING

Bd Mayence n°1

6000 Charleroi

Cette demande doit comporter les éléments suivants :

- Date du raccordement ;
- Adresse de l'immeuble où le système est installé ;
- Coordonnées du propriétaire-demandeur ;
- Coordonnées de l'installateur (adresse, n° de TVA) ;
- Type et capacité du système en Equivalents-Habitants (E.H.) ;
- Extrait cadastral (Section, Division et n° de parcelle) ou plan de localisation ;
- Schéma d'implantation du SEI par rapport à l'habitation ;
- Copie du permis d'urbanisme et éventuelles conditions complémentaires ;
- Démarche du propriétaire-demandeur relative au permis d'environnement ou à la déclaration classe 3 auprès de l'Administration communale dont il dépend (tout système d'épuration doit être sous le couvert d'une déclaration ou bénéficier d'un permis en cas de dérogation et de non raccordement au réseau d'égouttage) ;
- Attestation de conformité (si existante) ;
- Contrat d'entretien (obligatoire pour tout système d'épuration individuelle) ;
- Copie des photos réalisées lors des travaux et de mise en place du système d'épuration individuelle.



**2. IGRETEC une demande de paiement d'un montant forfaitaire à la personne ayant raccordé le système d'épuration individuelle (entrepreneur ou propriétaire en cas d'autoconstruction) pour les prestations inhérentes au traitement de mon dossier :**

- Unité d'épuration individuelle (< 20 EH) : 181,72 € (TVAC)
- Installation d'épuration individuelle (de 20 à 100 EH) : 223,66 € (TVAC)
- Station d'épuration individuelle (> 100 EH) : 265,59 € (TVAC)

**3. A la condition que mon dossier soit complet, je reçois dans la semaine la réponse de l'OAA IGRETEC avec une proposition de date et heure de visite. Les présences de l'installateur et du propriétaire-demandeur sont souhaitées lors de la visite.**

**4. Dans la semaine suivant la visite, IGRETEC m'adresse l'avis (volet 4) à annexer au formulaire intégré de demande de prime et/ou exonération du Coût Vérité Assainissement - CVA.**

La demande d'exemption débute par la transmission du "formulaire intégré" (Prime & exemption taxe ou CVA) auprès du :

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE  
DGARNE  
Département Environnement et Eau  
Direction Outils financiers  
Avenue Prince de Liège, 15  
5100 JAMBES  
Tél. + 32 81 33 63 14 ou + 32 81 33 63 53

Le formulaire doit être accompagné:

- d'une attestation de contrôle (OAA) établie par une personne habilitée à cette fin ;
- d'une copie du dernier avis de paiement du distributeur public si l'habitation est raccordée à la distribution publique.